

Communes de Jalhay – Malmedy - Stavelot

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Etablissement contenant des installations ou activités classées en vertu du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Concerne la demande de Green Tech Wind sprl – Chaussée des Wallons 1B – 4607 DALHEM

En vue d'obtenir un permis unique de classe 1 pour la construction et l'exploitation d'un parc de 11 éoliennes d'une hauteur maximale de 200 m et d'une puissance nominale unitaire maximum de 4,2 MW ainsi que l'aménagement des aires de montage et de chemins d'accès, la pose de câbles électriques souterrains et la construction de deux cabines de tête, le long de l'autoroute E42-A15 Ster Francorchamps à 4970 Francorchamps.

Site

Eoliennes : Commune de Stavelot - Division 2/Francorchamps – Section A – Parcelles N° 1308^E – 1230K2 – 1266 – 1267 – 516L5 – 516K5 – 412X3 – 1230M2 – 554L – 290K2

Cabines : Commune de Malmedy – Division 4/Xhoffray – Section 1 – Parcelle 7284

Le dossier, accompagné d'une étude d'incidences, peut être consulté aux administrations communales, à partir du 2 mai 2019.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture et de fin de l'enquête	Lieu, date et heure de la séance de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à
Pour la commune de Jalhay 24/04/2019	Du 2 mai 2019 au 3 juin 2019	Salle du Collège 46 rue de la Fagne à 4845 Jalhay Le 3 juin 2019 de 14h à 14h30	Collège Communal de Jalhay 46 rue de la Fagne à 4845 Jalhay
Pour la commune de Malmedy 24/04/2019	Du 2 mai 2019 au 3 juin 2019	Service Urbanisme 9 Place du Châtelet à 4960 Malmedy Le 3 juin 2019 à 12h	Collège communal de Malmedy 1 rue Jules Steinbach à 4960 Malmedy
Pour la commune de Stavelot 24/04/2019	Du 2 mai 2019 au 3 juin 2019	Service Urbanisme 32 Place Saint-Remacle à 4970 Stavelot Le 3 juin 2019 à 11h	Collège Communal de Stavelot 32 Place Saint-Remacle à 4970 Stavelot

La demande rentre sous le champ d'application de l'article D.IV.22, 6° et 7° k du . Dès lors, conformément à l'article 81 §2 alinea 3 du décret du 11/03/1999 relatif au permis d'environnement modifié par l'article 110 du décret-programme du 03/02/2005, le Fonctionnaire délégué et le Fonctionnaire technique sont compétents pour statuer sur la présente demande.

Le projet est situé en zone forestière au plan de secteur, certaines éoliennes à plus de 750m de l'axe autoroutier ; la demande nécessite donc une dérogation au plan de secteur conformément aux articles D.IV.22 al. 1er, 7°, k) du CODT.

Les Bourgmestres de ces communes portent à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier de demande de permis, comprenant l'étude d'incidences sur l'environnement, peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête chaque jour ouvrable pendant les heures de service et à :

Jalhay: sans rendez-vous du lundi au vendredi de 8h30 à 12h ; sur rendez-vous à prendre au plus tard la veille jusque 15h30 (087/37.91.36) les **samedis 11 mai et 18 mai 2019 de 9h à 12h** et les **mercredi 15 mai 2019 et jeudi 22 mai 2019 jusque 20h** au service Environnement de l'Administration Communale de Jalhay – rue de la Fagne 46 – 4845 Jalhay (fermeture des bureaux les 22 avril 2019 et mercredi 1^{er} mai 2019)

Personne de contact : Madame Florine Bastin – Tél. 087/37.91.36

Malmedy : Du lundi au vendredi de 8h à 11h30 ou **sur rendez-vous** au Service Urbanisme de l'Administration Communale de Malmedy – 9 Place du Châtelet– 4960 Malmedy

Personne de contact : Mme Joëlle Vanneste - Tel. 080/799639

Stavelot : Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 + **deux permanences** : l'une **le lundi 6 mai de 18h à 20h** à la salle l'Aurore – route du Moulin 3 à 4970 Francorchamps et l'autre **le mercredi 22 mai de 18h à 21h** au Service Urbanisme de l'Administration Communale de Stavelot – Place Saint-Remacle 32 – 4970 Stavelot

Personne de contact : M. Gerrienne - Tel. 080/282433

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès des Administrations

Communales dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête. Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le conseiller en environnement ou à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès:

- du demandeur – auteur du projet (Green Tech Wind sprl – Mr. Benoît MAT tél : 0478/807000 ou info@ventis.eu)
- de son auteur de projet à savoir : CSD INGENIEURS, Namur Office Park, avenue des Dessus-de-Lives, 2 à 5101 NAMUR - Mme Alessandra Hollogne (tél : 081/43.40.76)
- du service Urbanisme de l'Administration Communale de Stavelot : Personne de contact : Monsieur Gerrienne – Tel. 080/282433 urbanisme@stavelot.be
- du Fonctionnaire Technique à savoir: Département des permis et autorisations, DG03, Montagne Sainte-Walburge 2, 4000 Liège (Tél. 04/224.57.57))
- du Fonctionnaire Délégué (permis unique) à savoir: Service Public de Wallonie, Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine, DG04, Montagne Ste Walburge 2 – 4000 Liège (Tél. 04/224.54.26)

Le fonctionnaire technique et le fonctionnaire délégué sont conjointement compétents pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique.

Le projet a fait l'objet d'une étude des incidences sur l'environnement.